



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

## ANNEXE DÉTERMINATION DES DISTANCES IMPOSÉES

### Hypothèses de base :

La distance minimale de distanciation de 1 m (L) correspond à la distance entre l'extérieur des épaules de deux joueurs en position debout conformément à la signalétique du guide du sport.



Nous avons pris comme dimension de référence du corps humain entre ses deux épaules la distance de 0,5 m (L1).

Nous avons pris en compte qu'une personne en position assise pouvait déplacer sa tête de l'axe de son corps assis de 0,25 m (L2) pour remplir sa feuille de partie, appuyer sur la pendule ou mieux consulter une partie adverse en restant assis.

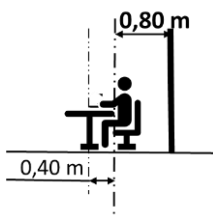
La simultanéité que deux joueurs côte à côte puissent le faire en même temps l'un vers l'autre est prise comme hypothèse de base.

La largeur d'une table est évaluée à 0,8 m (L3)

La distance entre la table de jeu et dos de joueur est évaluée forfaitairement à 0,35 m (L4)

### Détermination des distances minimales imposées :

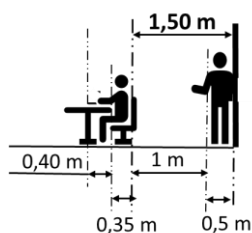
- Distance entre la table et une paroi sans qu'il puisse être possible à un joueur de passer dans le dos d'un joueur : 0,8 m correspondant à la distance nécessaire pour reculer sa chaise pour s'installer à sa table de jeux ;



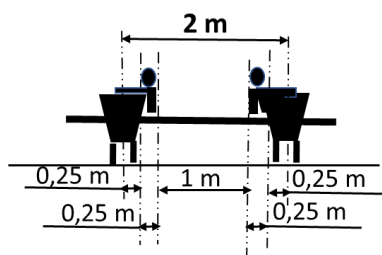


# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

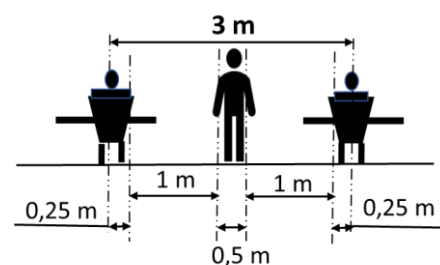
- Distance entre le dos du joueur et une paroi avec possibilité de passage d'un joueur :  $1,5 \text{ m} = L + L1$



- Distance entre deux échiquiers sur une même table ou même alignement de table accolée :  $2 \text{ m} = L + 2 * (L1/2 + L2)$



- Distance entre deux échiquiers sur des tables isolées, ou sur un alignement prévu pour le passage d'un joueur ou l'observation de parties :  $3 \text{ m} = L1 + 2 * (L + L2)$



- Distance entre deux échiquiers avec joueurs dos à dos avec possibilité de passage obligatoire ou l'observation de parties :  $4 \text{ m} = L1 + 2*(L + L3/2 + L4)$

